PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2021 en vidéo-conférence

Présents : Absent :

M.Daniel Céleste, maire
M. Robert Paquette, conseiller
M. Michael Dupuis Souligny, conseiller
Mme Viky Goyette , conseillère
Mme Julie Therrien , conseillère
Mme Stéphanie Pelletier, conseillère
M. Bruno Therrien, conseiller

Était également présente, Mme Lise Therrien, directrice générale et secrétaire-trésorière. Mme Therrien certifie que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2021-01-001 **1.1 DÉROULEMENT DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE par le décret numéro 1145-2020 du 28 octobre 2020, le gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QUE par l'arrêté numéro 2020-094 du 22 novembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a également pris certaines mesures afin de protéger la population, dont permettre au conseil de siéger à huis clos et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence; 20-184
EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Michael Dupuis Souligny et unanimement résolu :

- **QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;

- **QU'un** enregistrement audio de la présente séance soit disponible à la Municipalité de Clermont.

2021-01-002 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Bruno Therrien appuyé de madame Viky Goyette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 12 janvier 2021

1. Ouverture de la séance

1.1 Déroulement de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 décembre 2020.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020.

5. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois de décembre 2020.

6. Approbation des dépenses des lots intra municipaux du mois de décembre 2020.

7. Correspondance

8. Rapport des élus

9. Période de questions 30 minutes

10. Diverses résolutions :

10.1 Démission directrice générale et secrétaire trésorière

10.2 Embauche Adjointe administrative

10.3 Signataire autorisé Emploi Étudiant

10.4 Horaire de bureau

10.5 Avis de Motion règlement #236 Gestion animalière

10.6 Renouvellement contrat SPCA

10.7 Tirage bois de chauffage

10.8 Achat ordinateur de bureau

10.9 Changement de date séance de février

11. Sujet divers

11.1 Chiens errants

12. Clôture de l'assemblée

2021-01-003 **3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis Souligny appuyé de madame Stéphanie Pelletier et unanimement résolu d'approuvé le

procès-verbal de séance ordinaire du 1 décembre 2020 tel que déposé. **ADOPTÉE.**

2021-01-004 **4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par monsieur Robert Paquette appuyé de monsier Bruno Therrien et unanimement résolu d'approuvé le procès-verbal de séance ordinaire du 15 décembre 2020 tel que déposé. **ADOPTÉE.**

2021-01-005 **5. APPROBATION DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par monsieur Robert Paquette appuyé de monsieur Bruno Therrien et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de décembre, et ce, pour un montant de 61470.98$ tel que mentionné en annexe des présentes minutes. **ADOPTÉE.**

2021-01-006 **6. APPROBATION DES DÉPENSES DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par madame Julie Therrien appuyé de monsieur Michael Dupuis Souligny et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de décembre, et ce, pour un montant de 17814.60$ tel que mentionné en annexe des présentes minutes. **ADOPTÉ.**

7. CORRESPONDANCE

8. RAPPORTS DES ÉLUS

Le maire informe les conseillers des démarches entreprises avec le Ministères de forêts et le Groupe 3A pour le PAFIO 2020-2025.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens sont inquiets pour le prochain PAFIO 2020-2025

10. RÉSOLUTIONS :

2021-01-007 **10.1 DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE**

Madame Lise Therrien avait signifié au conseil municipal sont désir de démissionner de ses fonctions de directrice générale secrétaire-trésorière lors de la séance de 5 décembre 2020;

Madame Lise Therrien demeure disponible pour la transition des dossiers , selon ses disponibilités, elle demeurera responsable de l'administration des comptes jusqu'à l'embauche d'une personne au poste;

Madame Lise Therrien s'assurera de facilité les accès aux dossiers de Madame Syilvie Lambert le temps de la transition.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Robert Paquette appuyé de madame Viky Goyette et résolu à l'unanimité d'accepter la démisson de madame Lise Therrien à titre de directrice générale et secrétaire trésorière. **ADOPTÉ**

2021-01-008 **10.2 EMBAUCHE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT le départ de madame Lise Therrien à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé parmonsieur Robert Paquette, appuyé de madame Viky Goyette et unanimement résolu de :

- embaucher de madame Sylvie Lambert à titre de directrice générale adjointe;
- octroyer un salaire de 30$ de l'heure et payer les frais de déplacements de celle-ci
- Madame Lambert sera présente au bureau les lundis de 8hr à 16hr

2021-01-009 **10.3 SIGNATAIRE AUTORISÉ SUBVENTION EMPLOI-ÉTUDIANT**

ATTENDU QUE la municipalité demande une subvention pour ses emplois étudiants 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé parmadame Stéphanie Pelletier, appuyé de monsieur Michael Dupuis Souligny et unanimement résolu de nommer madame Lise Therrien comme personne autorisée à signer pour et au nom de la municipalité la demande 2021. Le transfert de signataire autorisé se fera à l'embauche du nouvel employé. **ADOPTÉE.**

2021-01-010 **10.4 HORAIRE DE BUREAU**

CONSIDÉRANT les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement du Québec, qui demande de priorisé le télé-travail et le moins de contact possible;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Robert Paquette appuyé de monsieur Bruno Therrien et résolu à l'unanimité de fermer tous les locaux municipaux, excepté la patinoire qui sera ouverte jusqu'à 19h30 tous les jours et ce jusqu'au 8 février 2021**.ADOPTÉ**

2021-01-011 **10.5 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #236 GESTION ANIMALIÈRE**

Un avis de motion est donné par Madame Viky Goyette pour la modification du règlement 236 Gestion animalière.

2021-01-012 **10.6 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AVEC LA SPCA**

Il est proposé par madame Julie Therrien, appuyé de madame Stéphanie Pelletier et unanimement résolu de renouveller le contrat d'un an établi avec la SPCA, afin que celle-ci desserve la population dont le service est requis pour l'année 2021 au coût de 2500$. **ADOPTÉ**

2021-01-013 **10.7 PERMIS BOIS DE CHAUFFAGE**

Vu le peu de citoyen qui ont donné leur nom pour le bois de chauffage, il n'est pas nécessaire de faire un tirage.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Stéphanie Pelletier appuyé de monsieur Michael Dupuis Souligny d'octroyer un permis

aux deux personnes qui ont donné leur nom à la Municipalité. **ADOPTÉ**

2021-01-014 **10.8 ACHAT ORDINATEUR DE BUREAU**

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur principal de la Municipalité est agé d'au moins 10 ans, que celui-ci est désuet et a de la difficulté à faire les mises à jour nécessaires à son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandé auprès de CIA au montant de 1390.00$ plus les logiciels nécessaires et les frais de préparation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé monsieur Robert Paquette appuyé de monsieur Michael Dupuis Souligny et résolu à l'unanimité de faire l'achat de l'ordinateur chez CIA. **ADOPTÉ**

2021-01-015 **10.9 CHANGEMENT DE DATE SÉANCE DE FÉVRIER**

CONSIDÉRANT le départ de madame Therrien et la disponibilité de madame Lambert, la séance de février ne peut avoir lieu le 2 février comme prévue au calendrier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Bruno Therrien appuyé de monsieur Robert Paquette et résolu à l'unanimité de reporté la séance du 2 février 2021 au 4 février 2021 à 19h30. **ADOPTÉ**

11. SUJET DIVERS

11.1 CHIENS ERRANTS

Le maire informe les conseillers de la problématique rencontrée par la SPCA pour des chiens errants dans le village;

Une proposition de contacter un avocat pour le dossier est suggéré;

Les membres du conseil désirent attendre un peu avant de procéder dans le dossier.

2021-01-016 **12. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Bruno Therrien et secondé par madame Viky Goyette de lever la séance à vingt heures dix. (20H10).

Daniel Céleste, Maire	Lise Therrien, Directrice général

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.